**AVANT-PROJET DE RAPPORT DE LA 8e SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES (MOP8)**

**DE L’ACCORD SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX D’EAU MIGRATEURS D’AFRIQUE-EURASIE (AEWA),**

**26–30 SEPTEMBRE 2022, BUDAPEST, HONGRIE**

**JOUR 1 SESSION PLÉNIÈRE – MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 (de 09h00 à 16h30)**

**Point 1 de l’ordre du jour. Ouverture de la Réunion**

1. **Mme Flora Mokgohloa, Afrique du Sud, Présidente de la MOP7 (Durban, Afrique du Sud, 2018)** assure la présidence jusqu’à ce que le Président et le Vice-président de la MOP8 aient été élus. Elle félicite le gouvernement de la Hongrie pour avoir accueilli la MOP8 et rappelle les 14 Résolutions qui avaient été approuvées lors de la MOP7, sous le thème *Par-delà 2020 :* Façonner la *conservation des voies de migration pour l’avenir*, y compris l’adoption et la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA et du Plan d’action pour l’Afrique. Elle souligne les efforts déployés par l’Afrique du Sud et l’Éthiopie pour protéger le Râle à miroir (*Sarothrura ayresi*), espèce gravement menacée, ainsi que le partenariat entre l’AEWA et la Convention du courant de Benguela.

2. **M. Zsolt Semjén, Vice-premier Ministre de la Hongrie,** exprime sa joie d’accueillir la MOP8 de l’AEWA, en faisant remarquer que la conservation des oiseaux d’eau est une priorité pour la Hongrie. Il fait référence au rôle historique de la Hongrie dans la conservation de la dernière population restante de Grande Aigrette (*Ardea alba*) en Europe, notant que cette espèce est, depuis, devenue un symbole de la conservation de la nature en Hongrie. Il souligne en outre la création, en 2021, de la Réserve de biosphère transfrontalière Mura-Dráva-Danube, couvrant près d’un million d’hectares, par l’Autriche, la Croatie, la Hongrie, la Serbie et la Slovénie. Les oiseaux d’eau migrateurs sont confrontés à des menaces importantes, et la disponibilité de zones protégées non perturbées le long de leurs voies de migration est notre responsabilité commune.

3. **Mme Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la Convention sur les espèces migratrices** (CMS) fait remarquer que le travail politique et technique de l’AEWA a contribué à la mise en œuvre de la CMS, ainsi que de la Convention de Ramsar sur les zones humides, et de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Elle souligne les nombreux domaines de coopération entre l’AEWA et la CMS, notamment sur le saturnisme et la grippe aviaire, ainsi que la réalisation de campagnes réussies pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Sur le plan pratique, l’AEWA et la CMS ont investi dans une Unité commune de communication, entre autres domaines de synergie.

4. **Mme Inger Andersen, Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l’Environnement,** dans un message vidéo, fait l’éloge des excellents résultats de l’AEWA en matière de conservation des zones humides et des habitats, soulignant la nécessité de se consacrer à la conservation des voies de migration, de l’Arctique à l’Afrique du Sud, en insistant sur l’importance de l’approche écosystémique de la conservation. L’AEWA a un rôle important à jouer dans la résolution de la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité, et de la pollution et des déchets.

5. **M. Jacques Trouvilliez, Secrétaire exécutif de l’AEWA,** remercie le gouvernement de la Hongrie d’accueillir la MOP8, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19. Il remercie également les membres du Comité permanent (StC) de l’AEWA d’avoir aidé et conseillé le Secrétariat lors de la préparation de la réunion. Il insiste sur le fait que si la mise en œuvre de l’AEWA contribue de façon significative à la réalisation des priorités clés d’autres AEM, notamment le Cadre mondial pour la biodiversité pour l’après 2020, des ressources supplémentaires sont nécessaires pour aider à la mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d’action pour l’Afrique de l’AEWA. Le Secrétariat ne peut travailler efficacement que si les États coopèrent et si la société civile comprend les défis, la communication est donc essentielle. Le format condensé de la MOP8 apportera des défis supplémentaires, mais l’enthousiasme et l’engagement garantissent l’adoption d’un train de Résolutions solide à la fin de la réunion.

6. **Le Président** remercie tous les orateurs de leurs remarques préliminaires, avant qu’une vidéo montrant des Grues cendrées (*Grus*) en Hongrie soit projetée.

**Point 2 de l’ordre du jour. Adoption du Règlement intérieur**

7. Le **Président** rappelle à la Réunion le document AEWA/MOP 8.2 *Règlement intérieur* et donne la parole aux participants pour formuler des commentaires ou proposer des amendements.

8. Aucune demande de ce genre n’ayant été formulée par les participants, la **MOP** adopte le Règlement intérieur sans amendements.

**Point 3 de l’ordre du jour 3. Élection du Bureau**

9. **En tant que présidente de la MOP7, l’Afrique du Sud** rappelle que, conformément à l’article 21 du Règlement intérieur, un Président et un ou plusieurs Vice-présidents de la MOP8 doivent être élus. Elle indique que le **Bureau de la MOP8** a proposé la Hongrie comme Président. Elle donne la parole aux participants pour d’éventuelles nominations supplémentaires, mais aucune n’est proposée.

10. La **MOP** élit par acclamation la Hongrie en tant que Président.

11. Prenant sa place sur l’estrade, le **représentant de la** **Hongrie, M. Levente Kőrösi**, **Ministre de l’Agriculture,** remercie la Réunion d’avoir élu la Hongrie à la présidence de la MOP8. Il rend hommage au travail de M. Zoltán Czirák, ancien Point focal national de l’AEWA de la Hongrie, malheureusement décédé en mars 2021, et qui s’est beaucoup impliqué dans la préparation de la présente Réunion.

12. Le Président mentionne que le **Bureau de la MOP8** a proposé l’Afrique du Sud en tant que Vice-président. Il donne la parole aux participants pour d’éventuelles nominations supplémentaires, mais aucune n’est proposée.

13. La **MOP** élit par acclamation l’Afrique du Sud en tant que Vice-président.

**Point 4 de l’ordre du jour 4. Adoption de l’ordre du jour et du programme de travail**

14. Le **Président** rappelle aux participants les documents AEWA/MOP 8.3 *Ordre du jour provisoire* et AEWA/MOP 8.4 Rev.2 *Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire de la Réunion*. Il donne la parole aux participants pour formuler des commentaires et proposer des amendements à l’ordre du jour provisoire, et les invite à indiquer s’ils souhaitent soulever des questions dans le cadre du point 34 de l’ordre du jour. Questions diverses.

15. **BirdLife International** fait part de son souhait de présenter à la MOP une mise à jour des conclusions de son dernier rapport sur l’état des oiseaux du monde.

16. La **MOP** adopte l’ordre du jour provisoire contenu dans le document AEWA/MOP 8.3 et prend note de la demande de BirdLife International.

17. Le **Secrétariat** (Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité) présente des détails supplémentaires sur le programme de la MOP8 proposé, qui comprend une journée dédiée aux évènements parallèles, et le workflow documentaire pendant la Réunion.

**Point 5 de l’ordre du jour. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et des Comités de session**

18. Le **Président** rappelle que la constitution d’une Commission de vérification des pouvoirs est une exigence en vertu de l’article 19 du Règlement intérieur. Il invite les participants à présenter des candidats et signale que le Secrétariat aidera la Commission dans son travail.

19. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres,** propose la République tchèque et la France en tant que membres de la Commission, tandis que l’**Eswatini, s’exprimant au nom du Groupe Afrique,** propose Madagascar, le Maroc et le Zimbabwe. Aucune autre proposition n’est soumise.

20. La **MOP** approuve par consensus la mise en place d’une Commission de vérification des pouvoirs composée de la République tchèque, de la France, de Madagascar, du Maroc et du Zimbabwe, avec l’aide du Secrétariat.

21. Le **Président** rappelle qu’habituellement, la MOP de l’AEWA met en place deux groupes de travail de session : l’un (WG1) traitant des questions scientifiques et techniques et l’autre (WG2) traitant des questions financières et administratives. Il propose de mettre en place ce genre de groupes de travail à cette 8e session de la MOP.

22. La **MOP** approuve la mise en place des deux groupes de travail.

23. La **MOP** élit les Présidents et Vice-présidents des deux groupes de travail comme suit : Président du groupe de travail sur les questions financières et administratives – le Royaume-Uni, représenté par M. Simon Mackown, l’Ouganda faisant office de Vice-président; Président du groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques – la Hongrie, représentée par M. Andras Schmidt, l’Égypte faisant office de Vice-président. Ces Parties avaient précédemment fait part au Bureau de la MOP8 de leur intérêt à cet égard. Aucune autre candidature n’a été reçue.

**Point 6 de l’ordre du jour. Admission des observateurs**

24. Le **Président** présente le document AEWA/MOP 8.5 *Admission des observateurs*. Celui-ci énumère les États de l’aire de répartition non-Parties, les organisations intergouvernementales, les ONG internationales, les ONG nationales et les autres observateurs. Il invite les participants à intervenir.

25. Personne ne s’étant exprimé, conformément aux articles 6 et 7 du Règlement intérieur, la **MOP** décide par consensus d’admettre en tant qu’observateurs tous les pays et organisations énumérés dans le document AEWA/MOP 8.5.

**Point 7 de l’ordre du jour. Déclarations liminaires**

26. Le **Président** mentionne que les déclarations liminaires écrites des Parties contractantes, des États de l’aire de répartition non-Parties, des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales seront publiées sur la page Web de la MOP8 et figureront également dans le compte rendu de la Réunion.

27.La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« Tout d’abord, nous voudrions saluer l’adhésion à l’Accord de la République du Cameroun et l’annonce du Royaume d’Arabie Saoudite de son intention d’adhérer à l’Accord. Nous aimerions remercier le gouvernement de la Hongrie pour sa générosité et son hospitalité en accueillant cette Réunion et pour l’accueil très chaleureux que nous avons tous reçu des autorités locales et des habitants de la belle ville de Budapest. En même temps, nous voudrions exprimer nos remerciements et nos félicitations au Secrétariat, au Comité technique et au Comité permanent pour leur excellent travail de préparation de cette Réunion.

Nous nous réunissons dans une période difficile - la pandémie de COVID a touché notre planète entière, affectant non seulement les régions et les pays individuels, mais aussi la vie de chacun d’entre nous. Nous sommes témoins du fait que la mondialisation peut également être source de défis. D’autre part, il est devenu évident que la coopération internationale est cruciale pour résoudre les situations de crise dans divers domaines d’activité humaine. Nous continuons à croire que la coopération internationale est également cruciale pour la conservation de la nature, y compris la protection des habitats, des espèces et des écosystèmes entiers. La protection de la nature et des ressources naturelles devrait faire partie intégrante de la politique de l’État, elle devrait faire partie intégrante de l’éducation et de la vie des gens, et non pas être une superstructure qui n’entre en jeu qu’en cas de crise.

Pour la protection des oiseaux d’eau, qui font l’objet de l’accord AEWA, la conservation de leurs habitats - c’est-à-dire des zones humides - est essentielle. Malheureusement, nous constatons la poursuite des tendances négatives dans de nombreuses régions, les zones humides continuent de diminuer et l’état global de la biodiversité se détériore. Les représentants des États membres de l’UE présents à cette réunion se sont engagés à assurer l’avenir des oiseaux d’eau migrateurs, un groupe d’animaux dont l’existence dépend directement de la coopération internationale. Les oiseaux d’eau font partie intégrante de la biodiversité de la planète ; leurs voies de migration relient nos pays et nous rappellent nos responsabilités communes.

Profitons de cette semaine pour discuter et approuver des mesures qui nous aideront. En tant qu’États membres de l’UE, nous nous engageons à mener cette semaine une discussion constructive qui contribuera à assurer l’avenir des oiseaux d’eau, leur conservation et leur utilisation durable. »

28**. L’Eswatini, s’exprimant au nom du Groupe Afrique**, fait la déclaration suivante :

« L’Afrique félicite le gouvernement de la Hongrie et son peuple pour leur hospitalité et leur accueil de la MOP8, et remercie l’Afrique du Sud d’avoir accueilli avec succès la MOP7 en 2018. En tant que région, l’Afrique se réjouit de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement de la Hongrie en tant qu’hôte et Président de la MOP8 de l’AEWA, et reconnaît avec satisfaction le travail intersession du Comité permanent, du Comité technique et du Secrétariat de l’AEWA en préparation de cette Réunion.

Les Parties contractantes se réunissent lors de la MOP8 sous un thème clairement réfléchi et opportun : renforcer la conservation des voies de migration dans un monde en mutation. Au cours des quatre prochains jours de la Réunion, les Parties contractantes de la région africaine feront collectivement et individuellement des recommandations à l’attention de la MOP, basées sur ce qu’elles considèrent être les meilleures approches pour garantir la protection de l’intégrité des habitats et des voies de migration pour les espèces de l’AEWA et le renforcement de leur conservation. Atteindre ce but nécessite des efforts collectifs et individuels de la part des Parties contractantes.

L’Afrique reconnaît l’importance de l’AEWA et sa contribution à la conservation et à la protection des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats, notamment ceux d’intérêt mondial. En outre, la coopération et le partenariat entre les Parties contractantes et les régions, avec le soutien du Secrétariat de l’AEWA, se sont avérés efficaces, bien qu’ils aient besoin d’être renforcés et améliorés. L’Afrique apprécie également le soutien et la contribution des organisations non gouvernementales et des partenaires dans l’avancement des objectifs et de la mise en œuvre de l’AEWA.

Il est de la plus haute importance que toutes les Parties contractantes soient en mesure de mettre en œuvre efficacement l’Accord et ses activités connexes au niveau national. L’Afrique réitère donc la nécessité de mobiliser des ressources financières adéquates à cette fin, comme convenu lors des précédentes MOP. Nous notons avec inquiétude qu’un écart substantiel existe toujours dans le financement des activités de l’Accord.

L’Afrique et les autres régions sont conscientes des situations économiques auxquelles sont confrontés les pays développés et en développement, notamment en raison de la pandémie de COVID19. Cependant, la mise en œuvre de cet Accord peut être rendue plus efficace par la fourniture d’une assistance à certains États de l’aire de répartition, pour la formation et le renforcement des capacités, l’amélioration du partenariat, la mise en œuvre, la recherche et la surveillance des espèces d’oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats, pour la protection et la gestion de ces habitats ainsi que pour la création ou l’amélioration des institutions scientifiques et administratives chargées de la mise en œuvre de cet Accord. Nous reconnaissons également le rôle du budget principal comme étant un élément essentiel pour promouvoir la mise en œuvre globale de l’Accord. À cette fin, l’Afrique considère qu’il est crucial que le budget principal prévoie des dispositions appropriées pour le soutien à la mise en œuvre - notamment en veillant à ce que le Secrétariat de l’AEWA dispose des capacités adéquates pour soutenir les efforts de mise en œuvre de la part des Parties contractantes.

Reconnaissant l’importance du Secrétariat en matière de focalisation sur les priorités et de collecte de fonds, ainsi que de soutien actif des efforts de mobilisation des ressources financières en vue de la mise en œuvre réussie de l’Accord, l’Afrique est d’avis que le Secrétariat devrait être activement impliqué dans les activités de collecte de fonds, avec un personnel consacré au sein du Secrétariat à l’exercice de cette fonction. Par conséquent :

* Nous demandons au Secrétaire exécutif d’accorder la priorité aux activités de collecte de fonds afin de mobiliser des fonds pour permettre, notamment aux pays en développement qui sont Parties contractantes à l’AEWA, dont la majorité se trouve en Afrique, de mettre en œuvre l’Accord au niveau national, d’identifier les partenariats potentiels qui contribueront à la mise en œuvre de l’Accord au niveau national, et de mettre ces informations à la disposition des Parties, y compris le montant des fonds collectés et les mécanismes d’accès à ces fonds ;
* Nous demandons en outre au Secrétaire exécutif de renforcer les synergies avec d’autres Accords environnementaux multilatéraux pertinents tels que la CDB, la Convention de Ramsar et la CCNUCC, en vue d’améliorer le partage des ressources techniques et financières pour mettre en œuvre l’Accord, évitant ainsi la duplication des efforts et augmentant la visibilité et la reconnaissance de l’Accord ;
* Nous encourageons les Parties contractantes développées et les autres Parties en mesure de le faire, et invitons les autres gouvernements, les institutions financières et les autres partenaires, à augmenter leurs contributions au financement de la mise en œuvre des activités du Plan stratégique 2019-2027 et du Plan d’action pour l’Afrique 2019-2027 de l’AEWA au niveau national dans les pays en développement, notamment en renforçant les capacités pour améliorer la mise en œuvre.

Les Parties contractantes de la région africaine encouragent les Parties à envisager une intégration de leurs activités prioritaires de l’AEWA dans leurs stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité révisés/actualisés, dans le cadre du processus visant à faciliter l’obtention d’un soutien financier par le biais des mécanismes de financement mondiaux disponibles.

Les Parties contractantes de la région africaine s’engagent à renforcer la mise en œuvre de l’AEWA et se réjouissent du leadership du gouvernement de la Hongrie et de la participation active des délégations présentes, pour une 8ème session de la Réunion des Parties couronnée de succès. »

29. **L’Ukraine** fait la déclaration suivante :

« Je vous remercie de me donner l’occasion de m’adresser à vous lors de cette Réunion des Parties à l’AEWA. Aujourd’hui, une guerre à grande échelle, non provoquée et injustifiée, a été lancée par la Russie contre l’Ukraine. Comme il a été dit à plusieurs reprises, l’attaque actuelle de la Russie contre l’Ukraine est également une attaque contre l’environnement. En raison de l’invasion étrangère, notre patrimoine naturel est progressivement endommagé. La Russie continue de détruire les habitats naturels, source de biodiversité, malgré son adhésion à la Convention sur la diversité biologique et à d’autres traités internationaux relatifs à la biodiversité. Il faudra de nombreuses années pour les restaurer, y compris en ce qui concerne les espèces rares et menacées.

À ce jour, plus de la moitié des sites Ramsar en Ukraine ont été touchés par l’agression de la force armée russe, y compris les sites situés sur les côtes de la mer Noire et de la mer d’Azov, ainsi que les parties inférieures des fleuves Dniepr et Danube. Plus de 20 réserves naturelles et de biosphère et parcs nationaux ont subi des pertes en raison de l’agression russe. Les sites Ramsar sont des endroits bien connus qui abritent un grand nombre d’espèces d’oiseaux d’eau.

Selon les estimations, un territoire d’environ 900 sites protégés d’une superficie de plus d’un million d’hectares a été affecté par la guerre, dont 200 sites du Réseau Emeraude d’une superficie de 2,9 millions d’hectares, dont beaucoup fournissent des habitats importants pour les oiseaux d’eau. Cette guerre en cours sur le continent européen constitue une menace existentielle pour le monde et entraîne des défis sans précédent et de longue durée pour l’environnement et l’habitat humain.

Conformément à la résolution de l’Assemblée générale de l’ONU « Agression contre l’Ukraine », adoptée par les États membres de l’ONU, notre délégation appelle à la poursuite de nos efforts conjoints, en vue de mettre un terme à cette agression afin que le monde entier puisse se sentir plus en sécurité, et que la faune et les oiseaux d’eau soient mieux préservés pour nous et pour les générations futures.

Malgré la guerre, l’Ukraine continue de s’engager à mettre en œuvre l’AEWA et d’autres traités internationaux relatifs à la biodiversité. »

30. Le **Président** mentionne que deux États de l’aire de répartition non-Parties, présents en tant qu’observateurs, le Cameroun (qui a récemment adhéré à l’AEWA, de sorte que l’Accord y entrera en vigueur le 1er octobre 2022, juste après la clôture de la MOP8) et le Royaume d’Arabie Saoudite, ont demandé à faire de brèves déclarations.

31. **Son Excellence M. Jules Doret Ndongo, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun** exprime sa sincère gratitude pour l’admission du Cameroun en tant que Partie contractante à l’AEWA. Le processus d’adhésion a été le résultat du travail acharné de nombreux acteurs. Le Cameroun dispose d’un vaste réseau d’aires protégées et de 64 sites où les oiseaux d’eau sont surveillés ; les oiseaux sont un excellent indicateur de la santé de l’environnement, ainsi qu’une ressource importante pour le tourisme au Cameroun. L’AEWA offre au Cameroun une opportunité d’améliorer la conservation des oiseaux d’eau migrateurs et de leurs habitats dans le pays.

32. **Mohammed Shobrak**, **représentant du Royaume d’Arabie Saoudite** donne à la MOP les dernières informations concernant l’adhésion prochaine du Royaume à l’AEWA. L’Autorité chargée de la faune en Arabie Saoudite travaille déjà en étroite collaboration avec le Secrétariat de l’AEWA sur la conservation des espèces de l’AEWA, et l’approbation de l’Accord était déjà acquise pour une adhésion imminente. La législation sur la chasse est mise en œuvre selon des normes élevées, avec un système unique de gibecières. La législation a débouché sur une zone d’interdiction de la chasse le long de tout le littoral, s’étendant jusqu’à 20 km à l’intérieur des terres. L’Arabie Saoudite, qui possède un réseau étendu et en expansion de sites protégés, y compris des zones marines, a pour objectif d’atténuer les menaces pesant sur les espèces de l’AEWA, notamment en minimisant l’impact des lignes électriques.

**Point 9 de l’ordre du jour. Rapports**

**a. Comité permanent**

33. Le **Président du Comité permanent, le Royaume Uni,** représenté par M. Simon Mackown, présente le document AEWA/MOP 8.6 *Rapport du Comité permanent*.

34. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**b. Comité technique**

35. Le **Président du Comité technique**, Mme Ruth Cromie, présente le document UNEP/AEWA/MOP 8.7 *Rapport du Comité technique* qui décrit les activités du Comité au cours de la période triennale depuis la MOP 7.

36. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

.

37. Le **Président** remercie Mme Cromie, Présidente sortante du TC, pour son travail efficace et fructueux.

**c. Dépositaire**

38. **Les Pays-Bas**, représentés par la Point focal de l’AEWA, M. Nick Warmelink, présente le document UNEP/AEWA/MOP 8.8 *Rapport du Dépositaire*.

39. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**d. Secrétariat**

40. Le **Secrétaire exécutif** (M. Jacques Trouvilliez) présente le document AEWA/MOP 8.9 *Rapport du Secrétariat*.

41. La **MOP** prend note du rapport ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**e. PNUE**

42. **Le Président** renvoie les participants au document AEWA/MOP 8.10 *Rapport du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) à la 8e session de la Réunion des Parties* et informe la Réunion que ce rapport ne sera pas présenté oralement.

43. La **MOP** prend note du rapport écrit ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 10 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA**

44. Au nom du **Comité permanent**, le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et la Conformité) présente le document AEWA/MOP 8.11 *Rapport d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA*.

45. La **République tchèque, s’exprimant au nom de l’UE et de ses États membres**, fait la déclaration suivante :

« L’UE et ses États membres prennent note du rapport et soutiennent l’adoption des parties pertinentes de la Résolution. Compte tenu de l’importante lacune dans la mise en œuvre et des progrès limités dans la réalisation des objectifs du Plan stratégique, l’UE et ses États membres soutiennent fermement les recommandations sur l’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique contenues dans le *Rapport d’avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2027 de l’AEWA (Doc. AEWA/MOP8.11).*

L’UE et ses États membres soutiennent l’adoption de la partie pertinente de l’avant-projet de Résolution et proposent d’inclure une référence aux conclusions et recommandations du document AEWA/MOP 8.11 dans la partie pertinente de la Résolution 8.3. »

46. En l’absence d’autres commentaires ou questions des participants, la MOP prend note du document et de la déclaration.

**Point 11 de l’ordre du jour. Rapport sur la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2019 – 2027 pour l’Afrique**

47. Le **Secrétariat** (Mme Evelyn Moloko, Coordinatrice de l’Initiative africaine) présente les dernières informations sur *la mise en œuvre de l’Initiative africaine et du Plan d’action 2019-2027 de l’AEWA pour l’Afrique*.

48. **Mme Clémence Deschamps, Chef de projet, Unité de Soutien Technique (UST) de l’Initiative africaine de l’AEWA** présente des informations complémentaires sur le travail de l’UST, établi à la Tour du Valat, France, avec le soutien du ministère de la Transition écologique, France.

49. La **MOP** prend note du document et des présentations ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 12 de l’ordre du jour. Analyse et synthèse des rapports nationaux**

50. **Mme Aude Caromel, Administratrice de programme, Programme sur les espèces, PNUE-WCMC**, présente le document AEWA/MOP 8.13 *Analyse des rapports nationaux de l’AEWA pour la période triennale 2018-2020*.

51. Le **Président** mentionne que le document AEWA/MOP 8.14 *Projet de format pour les rapports nationaux sur la mise en œuvre de l’AEWA 2021-2024* devra être examiné par le groupe de travail Scientifique et Technique.

52. La **MOP** prend note de l’analyse ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 13 de l’ordre du jour. Analyse et synthèse des rapports sur la mise en œuvre du Plan d’action pour l’Afrique (PoAA)**

53. **Mme Ciara Safford,** **Administratrice de programme, Programme sur les espèces, PNUE-WCMC**, présente le document AEWA/MOP 8.15 *Analyse des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Plan d’action de l’AEWA pour l’Afrique pour la période 2019-2020*.

54. Le **Président** mentionne que le document AEWA/MOP 8.16 *Projet de format pour le module de rapport national sur la mise en œuvre du Plan d’action 2021-2024 de l’AEWA pour l’Afrique* devra être examiné par le groupe de travail Scientifique et Technique.

55. La **MOP** prend note de l’analyse ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire.

**Point 14 de l’ordre du jour. Rapport sur la communication**

56. **M. Aydin Bahramlouian, Coordinateur, Unité commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l’information, de la communication et de la sensibilisation (IMCA)**, présente le document AEWA/MOP 8.18 *Rapport sur l’Unité commune CMS/AEWA chargée de la gestion de l’information, de la communication et de la sensibilisation*.

57. **M. Florian Keil, Administrateur chargé de l’information, Unité IMCA,** présente le document AEWA/MOP 8.17 *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de communication de l’AEWA*.

58. La **MOP** prend note des documents et présentations ; les participants ne posent aucune question et ne font aucun commentaire

**Point 15 de l’ordre du jour. Rapport sur l’état de conservation, 8e Édition (CSR8)**

59. **M. Szabolcs Nagy, Wetlands International, rédacteur en chef de la 8e Edition du Rapport sur l’État de conservation** (CSR8) présente le document AEWA/MOP 8.19 *Rapport sur l’état de conservation des oiseaux d’eau migrateurs dans la zone de l’’ Accord – 8e Édition*.

60. **M. Nagy** conclut en attirant l’attention de la Réunion sur le résumé du CSR8, présenté de manière attrayante, qui a été inclus dans le dossier d’inscription des délégués de la MOP8.

61. Le **Président** invite les participants à faire des commentaires ou à poser des questions.

62. **Maurice** fait remarquer que le CSR8 mettait en évidence les lacunes au niveau de la mise en œuvre en Afrique de l’Est et dans les îles de l’océan Indien et a souhaité exprimer ses remerciements au Secrétariat pour son aide à l’organisation d’un atelier de renforcement des capacités qui se tiendra dans la région en février 2023. Cela permettra une « formation des formateurs » au sujet de la conservation de la voie de migration, l’accent étant mis sur les Comores, Madagascar, Maurice et les Seychelles. L’atelier est accueilli par le gouvernement de Maurice. Il est prévu que l’atelier renforcera considérablement la capacité du réseau technique de mise en œuvre de l’AEWA dans les îles de l’Océan Indien.

63. La **MOP** prend note du document et de la présentation.

**Point 16 de l’ordre du jour. Procédure d’évaluation de la mise en œuvre (IRP)**

64. Le **Secrétariat** (M. Sergey Dereliev, Chef de l’Unité Science, Mise en œuvre et Conformité) présente le document AEWA/MOP 8.20 *Rapport sur le processus d’examen de la mise en œuvre à la 8e session de la Réunion des Parties*.

65. En plus des informations présentées dans le document, **M. Dereliev** mentionne que le Secrétariat de l’AEWA a récemment entrepris une mission d’évaluation conjointe sur le terrain en Albanie, avec les Secrétariats de la Convention de Berne et de la CMS. Deux autres dossiers pour lesquels des missions étaient prévues incluaient ceux du Kenya et de la Tunisie. Le gouvernement du Portugal a refusé de s’engager auprès du StC en ce qui concerne le dossier relatif au projet d’aéroport dans l’estuaire du Tage. Il souligne la capacité très limitée du Secrétariat pour soutenir suffisamment le StC en ce qui concerne l’IRP, mais fait remarquer que l’un des scénarios budgétaires pour la prochaine période triennale prévoit un poste d’Agent de la conformité qui comblerait ce manque de capacité.

66. Le **Président** donne la parole aux participants pour faire des commentaires et poser des questions.

67. **L’Allemagne** souligne qu’elle a attiré l’attention du Secrétariat, plus d’un an auparavant, sur le fait que l’Allemagne prenait très au sérieux le dossier relatif au Cygne siffleur et qu’elle avait déjà investi quelque 1,8 million d’euros dans un projet correspondant, avec la participation étroite de NABU, l’une des principales ONG allemandes pour la conservation des oiseaux et de la nature. Cela permettrait de garantir une contribution indépendante à l’évaluation ultérieure du cas. De plus amples informations sont disponibles sur le site web suivant :

<https://biologischevielfalt.bfn.de/bundesprogramm/projekte/projektbeschreibungen/zwergschwan.html>

68. La **France** remercie le Secrétariat pour les efforts déployés pour la traduction des documents. Néanmoins, contrairement au Règlement intérieur, un tiers des documents ne sont malheureusement pas encore traduits en français. De l’avis de la France, cela porte préjudice aux travaux de la MOP. La France souhaite également fournir des informations sur le dossier IRP relatif à une proposition de parc éolien à Arjuzanx. Il n’y a plus de proposition active de cette nature. Par ailleurs, la France a le plaisir d’informer les Parties de la création de la réserve nationale d’Arjuzanx, qui permettra de renforcer la protection du site, notamment en ce qui concerne la population hivernante de Grues cendrées.

69. Concernant la traduction, **le Secrétaire exécutif** signale que pendant plus de dix ans, l’AEWA a connu une évolution budgétaire à croissance zéro. Cela a exigé des réductions dans un certain nombre de postes de dépenses, y compris les services de traduction. Un aide supplémentaire pour la MOP8 a permis au Secrétariat de faire traduire le plus possible de documents, mais ne couvre pas les coûts de traduction de tous les documents, comme l’exige le Règlement intérieur. Il propose de travailler aux côtés du gouvernement français dans le but d’obtenir le financement nécessaire pour que cette situation s’améliore

70. La **MOP** prend note du document et de la présentation.

**Point 28 de l’ordre du jour. Dispositions institutionnelles**

1. **Comité permanent**

71. Le **Secrétaire exécutif** présente brièvement l’avant-projet de Résolution 8.10 *Dispositions institutionnelles : Comité permanent* , y compris la composition actuelle du StC, et a rappelle que les candidatures pour la composition du StC pendant la période triennale 2023-2025 seront demandées lors de la discussion plénière de l’avant-projet de Résolution 8.10, le 30 septembre, et que les sous-régions respectives devraient se consulter sur leurs représentants pour la prochaine période triennale.

72. Le **Président** signale qu’une discussion approfondie sur ce point doit avoir lieu au sein du groupe de travail Scientifique et Technique, mais que les participants sont invités à formuler des commentaires généraux. En l’absence de tels commentaires, les informations fournies par le Secrétaire exécutif sont notées

**Point 29 de l’ordre du jour. Questions financières et administratives**

1. **Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives en 2019-2022** (Doc. AEWA/MOP 8.38 Rev.1)

73. Le **Secrétaire exécutif** présente le document AEWA/MOP 8.38 Rev.1 *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives en 2019-2022*. Il conclut en remerciant les huit Parties et l’ONG qui ont apporté des contributions volontaires supplémentaires pour des activités générales, notamment la Croatie, la Finlande, l’Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, et la Société grecque d’ornithologie.

1. **Projet de budget et Programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2023-2025**

74. Le **Secrétaire exécutif** présente le document AEWA/MOP 8.39 Corr.1 *Projet de budget et de Programme de travail du Secrétariat pour la période triennale 2023-2025*. Il résume chacun des quatre scénarios budgétaires potentiels contenus dans le document. En bref, ceux-ci pourraient être caractérisés comme suit :

* Scénario 1 – croissance nominale zéro
* Scénario 2 – croissance réelle zéro
* Scénario 3 – application des règles de l’ONU et garantie du poste d’Administrateur de l’Initiative africaine
* Scénario 4 – fourniture au Secrétariat des ressources nécessaires pour remplir son mandat

75. Le **Secrétaire exécutif** souligne en outre que le document expose la méthode de calcul des contributions des Parties et montre exactement leur montant dans chaque scénario. En outre, le document établit un lien clair entre le budget et le projet de Programme de travail du Secrétariat pour 2023-2025

76. Les participants ne posant pas de questions et ne faisant pas de commentaires, la **MOP** prend note du document et de la présentation.

77. Le **Président** confirme que la session plénière est ajournée jusqu’au matin du vendredi 30 septembre. Après une pause, les deux Comités de session mis en place - le groupe de travail sur les questions financières et administratives et le groupe de travail sur les questions scientifiques et techniques - se réuniront pour leurs premières sessions de 16h30 à 18h00. Les groupes de travail poursuivront leurs travaux le mercredi 28 septembre pendant toute la journée, pour terminer à 18h00, ou décider de continuer à travailler sans interprète au-delà de cette heure.